

## **ORDRE DU JOUR**

- I - Désignation d'un secrétaire de séance**
- II - Renouveau partiel du conseil communautaire suite au renouvellement partiel du conseil municipal de Locmaria**
- 1) Décision du conseil communautaire portant sur le choix de renouveler l'ensemble du bureau ou celui de remplacer, poste par poste, les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> vice-présidents
  - 2) En cas de renouvellement du bureau
    - Fixation du nombre de vice-présidents et détermination du nombre d'élus appelés à siéger au bureau en sus du président et des vice-présidents
    - Élection des vice-présidents
    - Élection des autres membres potentiels du bureau
  - 2 bis) En cas de remplacement poste par poste des 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> vice-présidents :
    - Élections des nouveaux vice-présidents aux postes vacants
    - Remplacement du 7<sup>ème</sup> membre du bureau suite à une démission
  - 3) Commissions intercommunales : Modifications
  - 4) Désignation de délégués et de représentants : Remplacement des postes vacants (Comité régional du tourisme / Conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Palais / Collège territorial à Eau du Morbihan / Syndicat mixte Mégalis Bretagne / Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Auray / Groupe de travail mixte du SCOT du Pays d'Auray / Syndicat mixte du Pays d'Auray)
- III - Déchets**
- 1) Guide de collecte - Autorisation du président à signer l'arrêté portant approbation
  - 2) Collecte des déchets et exploitation du site de Stang Huète : Marché A - Désignation des titulaires des lots 1 à 3
  - 3) Transport et traitement des déchets : Marché B - Désignation des titulaires des lots 1 à 4
- IV - Espaces naturels**
- 1) Convention de gestion pour la préservation des espaces naturels sensibles départementaux de Belle-Île 2018-2022
  - 2) Avenant n° 7 à la convention relative à l'usage de la part Conservatoire du littoral de la taxe sur les passagers maritimes au titre de l'année 2018
  - 3) Signature convention Espaces Naturels Sensibles du Département 2018-2022
- V - Finances**
- 1) Budget annexe de l'abattoir - DM n° 2018-02
  - 2) Budget annexe des transports - DM n° 2018-03
  - 3) Budget annexe du centre de secours - DM n° 2018-01
  - 4) Budget du compte principal - DM n° 2018-03
  - 5) Vente de matériel réformé - Prix de vente
  - 6) Tarifs du restaurant scolaire 2018/2019
- VI - Aéroport : Union des aéroports français et francophones - Désignation d'un représentant**
- VII - Commune de Palais : Dérogation au repos dominical - Avis conforme de la communauté de communes**
- VIII - Ressources humaines : Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux - Modification**
- IX - Complexe sportif du Gouerch - Tennis : Mise à la réforme de raquettes de tennis - Prix de vente**
- X - Développement numérique - Bretagne Très Haut Débit : Convention avec Mégalis - Annexe n° 5**
- XI - Transports - Belle-Île Bus : Avenant n° 24 à la convention de délégation de compétence « Transport public de voyageur 2018 » et participation financière de la Région Bretagne**
- XII - Développement des énergies renouvelables à Belle-Île : Lettre d'intention en vue de collaborer au projet « Belle-Île vers une économie partagée et solidaires »**
- XIII - Questions diverses :**  
Information sur le lancement de l'étude de « revitalisation du centre-ville de la commune de Le Palais »